SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER
SANT-TEGONEG LOGEGINER
DALC'H MAD ATAO !

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 029-200059798-20261105-CM2611_11-DE

CONSEIL MUNICIPAL
SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi cinq novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, légalement convoqué le trente octobre, par M. Stéphane LOZDOWSKI, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER.

Présents : M. Stéphane LOZDOWSKI, M. Pierre-Antoine DEAL, Mme Marie-Noëlle COLLEC, M. Alain KIFFER, Mme Corinne ANDREO, M. Régis MERAL, Mme Arlette GEFFROY, M. Ewen ROGER, M. Sébastien NORMAND, M. Frédérick JACOB, M. Cristophe DENIS, Mme Angélique QUIVOURON, Mme Anne-Claire DELMAS, Mme Céline DARBOUX, Mme Séverine MESSAGER, Mme Marie LE BARS, M. Julien ROGNANT, Mme Sandrine LE FEUR, M. Mathias MER, M. Sylvain LOISEL, M. Yvon POULIQUEN, Mme Sylvie SOVRANO-CHELLOUG, Mme Gaëlle ZANEGUY, Mme Viviane LE BIHAN, M. Florent MASSE.

Excusés : Mme Françoise DIROU (pouvoir à Marie-Noëlle COLLEC), M. Patrick LE MERRER (pouvoir à Sylvain LOISEL)

Conseillers : En exercice : 27 Présents : 25 Votants : 27 Quorum : 14

Arlette GEFFROY a été élue secrétaire de séance. **RAPPORTEUR : Stéphane LOZDOWSKI**

OBJET : ATTRIBUTION DE CHEQUES CADEAUX POUR LES AGENTS DE LA COMMUNE AU TITRE DE L'ANNEE 2026, CODE CM2611_11

Souhaitant mettre en avant l'engagement des agents exerçant au sein des services communaux (pôle administratif, pôle technique, pôle enfance, médiathèque), et à l'occasion des fêtes de fin d'année, M. le Maire propose à l'assemblée l'achat de chèques cadeaux à hauteur de 100 € par agent, selon les critères suivants :

- Avoir travaillé au sein de la collectivité au cours de l'année 2026 pendant 4 mois minimum, en tant qu'agent titulaire, stagiaire ou contractuel.

La commission des Ressources Humaines a émis un avis favorable à cette proposition.

Ces chèques cadeaux contribueront également à soutenir le commerce local car ils doivent être utilisés dans les commerces du territoire du pays de Morlaix.

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte À L'UNANIMITÉ cette proposition.

Pour copie conforme au registre,

À Saint-Thégonnec Loc-Éguiner, le 5 novembre 2026

Le Maire, Stéphane LOZDOWSKI

Arlette GEFFROY, secrétaire de séance

Commune de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner (29410)